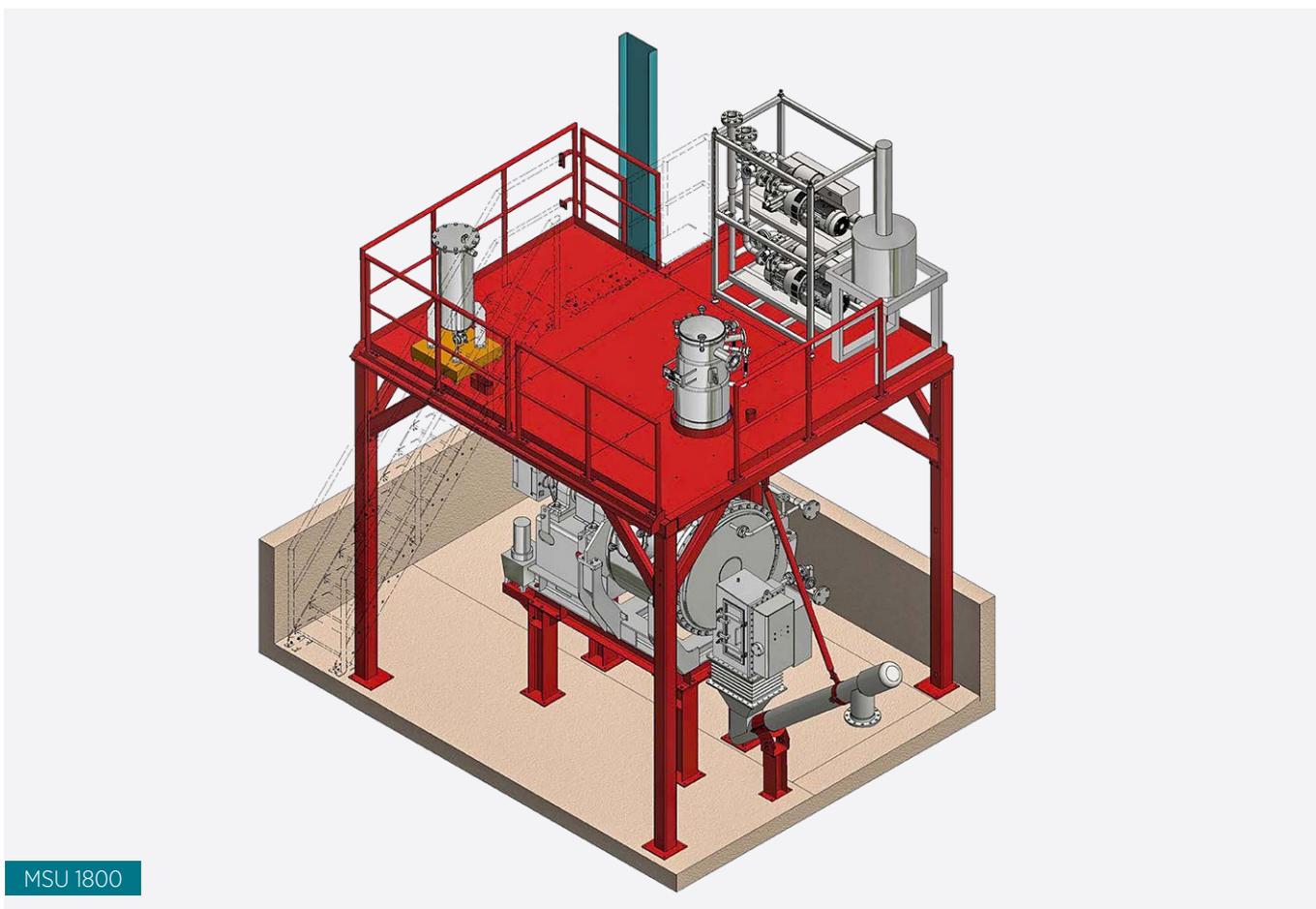


## MSU 1800 – UNITE DE STABILISATION DU MERCURE

Préparation du mercure pour son élimination définitive en toute sécurité

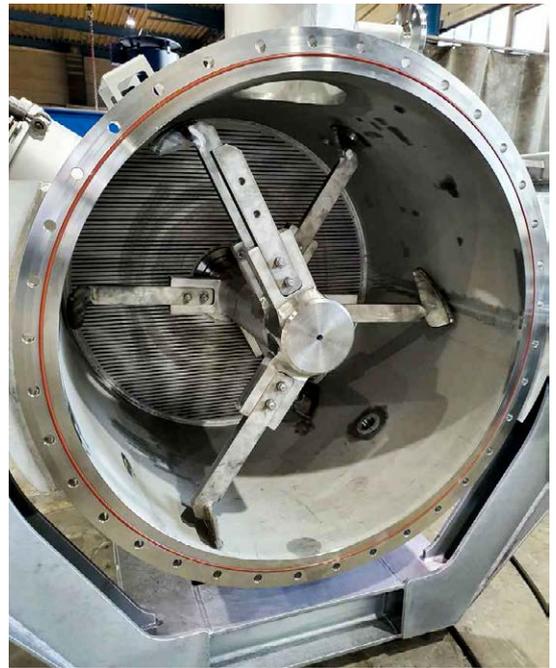


**INTRODUCTION GENERALE**

L'unité de stabilisation du mercure (MSU) de MRT stabilise et transforme le mercure liquide en HgS (Cinabre) afin d'empêcher que le mercure extrait soit réintroduit de manière dangereuse dans la nature.

La MSU 1800 est conçu pour fonctionner 24h/24 et 7j/7. Il s'agit d'une unité alimentée automatiquement qui exécute un processus rotatif entièrement automatisé dans des conditions de vide. Elle est basée sur une technologie de traitement par lots éprouvée et fiable. Elle a une capacité de 3 lots par 24 heures, jusqu'à 600 kg par lot. L'ensemble du processus est réalisé dans un système fermé et approuvé selon les normes de sécurité les plus sévères.

Le concept de chaîne de valeur du mercure, créé par MRT, permet d'éviter au mercure contenu dans les produits du quotidien de se retrouver dans le flux de traitement des déchets courants. Chaque étape de notre concept permet de préserver l'environnement et d'éviter que notre alimentation soit contaminée par le mercure. MRT est donc un maillon important dans la chaîne de valeur en vue d'améliorer la qualité de vie.



**SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES UNITÉ DE STABILISATION DU MERCURE (MSU 1800)**

**Capacité :**

..... jusqu'à 1800 kg/24 h

**Alimentation électrique :**

..... 22 kW

**Dimensions:**

Longueur : ..... 4000 mm

Largeur: ..... 5000 mm

**Plage de température de fonctionnement :**

..... +10 °C – +35 °C

**Émission Hg dans l'atmosphère :**

Zone de travail : ..... max 0,010 mg/m<sup>3</sup>

Échappement : ..... max 0,010 mg/m<sup>3</sup>

La zone de travail doit être ventilée avec de l'air frais à une fréquence d'au moins trois échanges par heure. La concentration de Hg dépend principalement de la manière dont les déchets sont traités dans la zone de travail et de la manière dont les travaux de maintenance de l'équipement sont réalisés.

Le distillateur lui-même ne génère que des quantités négligeables de mercure dans la zone de travail pendant son fonctionnement.

**Conformité CEE :**

L'équipement est fabriqué conformément à :

Directive CEE relative aux machines (2006/42/EG)

Directive CEE relative à la basse tension (2006/95/EG)

Directive CEE relative à la compatibilité électromagnétique,

CEM (2004/108/EG)

**MRT SYSTEM AB**

Lumavagen, SE-371 47 Karlskrona, Sweden.

+46 455 30 28 70 | info@mrtssystem.com

www.mrtssystem.com



Regardez nos vidéos  
produits et téléchargez  
nos brochures et fiches  
produits ici :

